

exemple, les pressions exercées par les salariés pour obtenir une rémunération plus avantageuse, quand une augmentation de cette nature n'est pas dans l'intérêt public.

C'est un document étonnant, monsieur l'Orateur: il est franc, détaillé, prévoyant, du point de vue de son auteur. Il déclare que nous devrions apprendre à nous servir des nouveaux instruments que nous fournit la politique économique. Après avoir pris connaissance des deux documents dont je viens de parler, les députés se feront une idée de la doctrine qui inspire les actes du gouvernement actuel.

Cette mesure ne peut être considérée isolément; elle fait partie d'un ensemble élaboré minutieusement pendant trois longues années. Cette mesure doit être envisagée à la lumière des autres mesures qui ont été présentées. La déclaration d'intention est de stimuler l'économie, afin de créer des emplois et ce sont des éléments qui méritent un appui sans réserve, car tout ce qui peut être fait en ce sens mérite l'examen et l'approbation du Parlement. Mais je trouve difficile de concilier l'objectif en question avec la taxe sur les matériaux de construction et le nouvel outillage. On se demande naturellement combien il restera de l'économie à stimuler lorsque ces autres mesures seront mises en vigueur. Le conseil sera formé et on lui demandera de s'appuyer sur un budget qui sera presque inexistant, le reste étant en partie inapplicable ou dénué de sens. Cette mesure ne peut être séparée des autres, car elles créent une ambiance qui concourt à l'établissement du Conseil économique national. Par exemple, à quelle manière de penser peut-on attribuer la recommandation d'accorder une prime de \$500 pour les maisons construites en hiver?

Ce qui s'est produit quand on a annoncé cette mesure c'est que chaque propriétaire de maison au Canada a vu diminuer de \$500 la valeur de sa maison et s'est vu forcé de payer des impôts afin que d'autres personnes obtiennent des subventions de \$500. Il faudra une véritable armée d'inspecteurs pour aller visiter l'emplacement des travaux en décembre et ensuite en mars pour voir si les conditions ont été respectées. Cela engendrera un cauchemar et une confusion bureaucratique. Que dire du plan en vertu duquel on paiera 50 p. 100 du salaire, jusqu'à concurrence de \$150 par mois, des travailleurs de plus de 45 ans? Cela limite le salaire de tout le monde. Les planificateurs ont planifié mais sans prévoyance. Tout cela s'intègre dans le même tableau.

La caisse de prêts aux municipalités a été lancée avec feu d'artifice. Je ne sais pas où elle se trouve maintenant. On a posé des

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

questions aujourd'hui. La mesure reviendra sur le tapis. Elle s'est envolée dans l'azur. Nous n'en avons pas entendu parler beaucoup depuis. On l'a vue planer au-dessus de Québec hier. C'est tout ce que nous en savons. De fait, on l'a aperçue à l'Assemblée législative du Québec ce matin-même quand le premier ministre de cette province a déclaré que ce projet de loi constituait un manque de parole du premier ministre (M. Pearson). Est-ce que ce projet de loi est encore en orbite? Car il fait parti de la planification économique.

Pour ce qui est de la loi dont nous sommes saisis actuellement, visant à créer un office ayant des pouvoirs analogues à ceux prévus dans le bill n° C-87 présenté en novembre dernier, nous y souscrivons. Il reprend en partie le bill de l'an dernier. Je tiens à déclarer clairement qu'étant donné que la mesure constitue une copie du bill que j'ai mentionné et de la loi sur le Conseil national de la productivité, il va sans dire que nous l'appuyons. Mais on y retrouve autres choses et j'en signalerai une pour l'instant. On y retrouve une disposition qui montre comme les rapports sont étroits entre le budget et la fondation du Conseil économique du Canada. L'article est de portée universelle et vise l'élaboration de plans en vue du développement économique, grâce à l'étude des moyens nécessaires pour augmenter la participation du Canada à la propriété, au contrôle et à l'administration de l'industrie canadienne.

Le gouvernement s'est engagé d'un pas déterminé dans cette voie. Il a effroyablement raté sa planification dans ce domaine. L'impôt de 30 p. 100 a pris le même chemin que l'«escouade de la vérité». L'autre jour on a apporté un nouveau changement au budget et malgré la planification qu'on avait faite avant de préparer l'exposé budgétaire, on prévoit dans le présent bill que l'Office étudiera les moyens d'augmenter la participation du Canada. Il me semble que si l'on institue un office à cette fin, on s'est décidé avant de l'établir sur la ligne de conduite que l'on doit suivre. L'Office doit aussi étudier les possibilités d'expansion et d'autres questions semblables ainsi qu'examiner et évaluer les projets importants. Ce sont des objectifs louables auxquels nous souscrivons.

Toutefois, monsieur l'Orateur, ce projet de loi renferme plusieurs articles qui embrassent la juridiction provinciale et constituent un empiètement sur les droits constitutionnels des provinces. Tout au cours de la campagne électorale et même avant, on a dit qu'on consulterait les provinces avant de présenter un programme de prêts municipaux. Tel est l'engagement qu'on a pris. Du temps où l'honorable représentant d'Ontario (M. Starr) était